

COURRIER ARRIVE

le 25 AVR. 2018

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE  
10 Boulevard Gaston Serpette & VNF / UTI Loire  
BP 53606  
44036 NANTES CEDEX 1



**Cabinet du Maire et des Elus**

Affaire suivie par Jean-Louis VASSEROT

☎ 02 40 68 16 00

✉ [jl.vasserot@sainte-luce-loire.com](mailto:jl.vasserot@sainte-luce-loire.com)

Réf. : JLV/SG/091643

Objet : Suite réunion du 19 avril - choix de la variante

A l'attention de Mme Séverine Gagnol,  
Chef de l'unité territoriale Loire

Sainte-Luce-sur-Loire, le 20 avril 2018

Madame,

Vous avez organisé le 19 avril dernier une réunion de concertation dans ma commune.

Durant cette réunion, les habitants conviés ont pu étudier et présenter leurs remarques et propositions sur les 2 variantes du rehaussement du seuil de Bellevue qui leur ont été présentées.

La municipalité, soucieuse de laisser une pleine liberté d'expression à ses concitoyens, a décidé de n'intervenir en aucune façon lors de cette réunion.

Nous ne sommes cependant pas indifférents à ce projet de rehaussement qui viendrait appuyer notre volonté de redonner à l'ensemble du secteur communal situé entre la voie ferrée et le fleuve, berges incluses, l'intérêt et la capacité d'accueil familial qui était le sien jusqu'au milieu du siècle dernier.

Deux variantes d'ouvrage, B et C, ont été présentées et analysées.

La variante C restaurant une présence de l'eau de la Loire, même lors des périodes d'étiage de basse mer, autorisant une remise en état du bras de l'île Clémentine et laissant enfin penser à la possibilité d'aménagement de pontons pour l'accueil de bateaux de promenade ou transportant des voyageurs, a très nettement notre préférence.

Ce choix fait, nous avons toutefois quelques interrogations sur la poursuite de l'érosion de l'île Clémentine, engagée depuis le déroctage du Seuil de Bellevue.

L'île a déjà perdu une part notable de sa surface. Il n'est pas souhaitable que le relèvement envisagé prolonge voire accélère ce dommage.

Le dévoiement de l'eau du fleuve vers sa rive Nord s'accompagnera d'une accélération de son cours.

Il est à craindre que cela aille à l'encontre de notre projet d'accueil de bateaux à hauteur du village de Bellevue. D'autres secteurs d'accueil existent probablement et je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'informer de ces capacités.

Hormis les deux réserves qui précèdent, je vous confirme donc tout notre intérêt pour la variante C de l'ouvrage.

Croyez, Madame, à l'assurance de toute ma considération.

Le Maire  
  
Jean-Guy ALIX

